

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 395

28 février 2011

SOMMAIRE

4 Progress S.A.	18960	Pajo Holdings S.A.	18957
Alexander Photo S.A.	18924	Point Parks Bulgaria S.à r.l.	18941
Applecross Immobilière S.A.	18959	Poland Residential (Lux) Holding Compa- ny III S.à r.l.	18952
BEDA Management GmbH	18953	Poland Residential (Lux) Holding Compa- ny II S.à r.l.	18944
Expertum S.A.	18960	Poland Residential (Lux) Holding Compa- ny S.à r.l.	18952
Fenix Central European S.A.	18923	Private Trustees S.A.	18936
Hunza Finance S.A.	18927	Prominvest Europe S.A.	18953
IDG Ventures Atlantic II S.à r.l.	18926	PVC (Lux) Holding Company S.à r.l.	18958
Il Cantuccio s.à r.l.	18929	RGI Invest S.à r.l.	18959
ING Aria	18930	R.G. Trading Investment Holding S.A. ...	18959
Jarnac S.A.	18930	R.G. Trading Investment Holding S.A. ...	18959
Kharma Management S.A.	18931	R.G. Trading Investment Holding S.A. ...	18959
LBK Finance Holding S.A.	18919	RILB Property SCI	18938
LBK Finance S.A.	18919	Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A.	18924
Luxblue Holdings I S. à r.l.	18934	Sautel Investissements Industriels S.A. ...	18951
Luxnine S.A.	18935	SBIC Investments S.A.	18945
Magnalux Invest S.A.	18935	SES ASTRA TechCom S.A.	18957
Maui S.A.	18927	S Group Participation S.A.	18923
MDM DPR Finance Company S.A.	18935	SOCIN (Société Immobilière Nathalys) S.à r.l.	18958
MGE Giunchetto Wind Park S.A.	18936	Spes Invest S.A.	18930
Monmirin S.A.	18931	Spin Group S.A.	18945
Moorgarth Properties (Luxembourg) S.à r.l.	18936	Stationery Products	18952
Murex Participations Luxembourg S.A. ...	18937	Tabouret S.A.	18953
Murmin Holding S.A.	18937	Teide Re S.A.	18960
Nabors Lux Finance 2	18914	Tollo Holding S. à r. l.	18923
Nebis Holding S.A.	18931	Tradehold Limited, Luxembourg Branch	18937
Nebis Holding S.A., SPF	18931	U Turn Participations	18941
NEPH (Elblag) Sàrl	18940	VIII G Chateau S.à r.l.	18917
Nettoyage industriel et de bureaux s.à.r.l.	18940	VIII Investment UK S.à r.l.	18917
Nob Hill S.A.	18941		
Omgadi S.à r.l.	18951		
Opéra Holding S.à r.l.	18944		
Opernplatz (GP) S.à r.l.	18950		

Nabors Lux Finance 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 154.034.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of November,

Before Maître Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Nabors Lux Finance 2, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, by a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on May 28th, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of July 30th, 2010 number 1560, with a share capital of USD 20,000, having its registered office at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 154.034 (the "Company").

There appeared

Nabors Lux Finance 1, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 20,000, having its registered office at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 153.636 (the "Sole Shareholder"), here duly represented by András Kruppa, acting in his capacity as type A manager.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the notary to enact the following:

1. the 20,000 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed;

2. in order to simplify the administrative and legal structure and to increase the operational efficiency of the Company, the board of managers of the Company, on July 1st, 2010, resolved to propose to the Sole Shareholder that the Company merges with and absorbs its fully owned subsidiary, Nabors Hungary Kft, a société à responsabilité limitée duly incorporated under the laws of Hungary and validly existing under the laws of Hungary and Luxembourg, having its registered office at H-1118 Budapest, Villányi út 47, Hungary and its seat of central administration at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 18,450, duly registered with the Hungarian Court of Registration under number 01-09-945249 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 155.112 (the "Acquired Company"), during the last quarter of the year 2010 (the "Merger");

3. in the framework of the Merger and in accordance with the provisions of article 261 of the law of the 10th August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), a draft terms of merger, drawn-up by the board of managers of the Company together with the sole managing director of the Acquired Company, has been enacted by Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on July 1st, 2010, published with the Memorial C -N° 1478 on July 20, 2010, in accordance with the provisions of article 262 of the Law (the "Draft Terms of Merger"); and

4. in the framework of the Merger and in accordance with the provisions of article 265 of the Law, the board of managers of the Company, on July 1st, 2010, drew down a managers' report whereby the board of managers of the Company explained to the Sole Shareholder of the Company the Draft Terms of Merger and set out the legal and economic grounds of the Merger (the "Managers' Report");

5. in accordance with the provisions of article 267 of the Law, the following documents have been made available to the Sole Shareholder's inspection at the registered office of the Company, at least one month before the date of the present meeting:

- the Draft Terms of Merger;
- the annual accounts and the annual reports of the Company for the last three financial years;
- the interim account statements dated June 30, 2010 attached to the Draft Terms of Merger; and
- the Managers' Report;

6. in accordance with the provisions of article 278 of the Law, the Company holding 100% of the shares in the Acquired Company, the Acquired Company will transfer all of its assets and liabilities to the Company at the time of its dissolution without liquidation;

7. in accordance with the provisions of article 279 (2), the approval of the Merger by the shareholder of the Acquired Company is not required.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Approval of the merger by way of absorption by the Company of Nabors Hungary Kft; and
2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolution has been taken:

Sole resolution

It is noted that, although under item “7. Likely Repercussions of the merger on employment” of the Draft Terms of Merger, reference is made to the employment agreement of the Acquired Company’s sole employee, it is noted that on the date of the present meeting, the Acquired Company has no employee and therefore no employment agreement will be continued within the Company.

It is resolved to approve the Merger under the terms and conditions set forth in the Draft Terms of Merger save for item 7 of the Draft Terms of Merger.

It is further noted that, according to the provisions of article 272 and article 273ter of the Law, the Merger will be effective as of the date of the present deed but will have no effect vis-à-vis third parties before the publication of the present deed with the Luxembourg Memorial C.

However, notwithstanding the foregoing provisions and as stated in the Draft Terms of Merger under item “3. Date from which the operations of the Acquired Company will be treated for accounting purposes as being carried out on behalf of the Acquiring Company”, the operations of the Acquired Company will be treated for accounting and tax purposes as being carried out on behalf of the Company with retroactive effect as of July 1st, 2010.

Statement of the notary

The undersigned notary, in accordance with the provisions of article 271 (2) of the Law, hereby:

- declares to have received a certificate issued by the Hungarian Court attesting that all the required actions and formalities of the Acquired Company pursuant to the provisions of the Hungarian laws have been validly and legally performed to give full effect to the Merger;

- therefore certifies that all the required actions and formalities of the Company pursuant to the provisions of the Law have been validly and legally performed; and

- finally declares to have performed all the required controls for the purpose of the present statement.

As a consequence, the notary finally hereby certifies that the Merger is effective as described hereabove.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand Euros (7,000.- Euros).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, and the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mil dix, le quinze novembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l’associé unique de la société Nabors Lux Finance 2, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée conformément à un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 juillet 2010, numéro 1560, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 20.000 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.034 (la «Société»).

A comparu

Nabors Lux Finance 1, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital de 20.000 USD, ayant son siège social à 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.034 (l’«Associé Unique»), ici dûment représentée par András Kruppa, agissant en sa qualité de gérant de type A.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a demandé au notaire soussigné d’acter ce qui suit:

1. les 20.000 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été dûment informé;

2. afin de rationaliser la structure administrative et légale et d'améliorer le l'efficacité opérationnelle de la Société, le conseil de gérance de la Société a, en date du 1^{er} juillet 2010, décidé de proposer à l'Associé Unique que la société fusionne et absorbe sa filiale, dont elle détient l'intégralité des parts sociales composant son capital social, Nabors Hungary Kft, une société à responsabilité limitée dûment constituée en vertu des lois hongroises et existant valablement sous les lois hongroises et luxembourgeoises, ayant son siège social au H-1118 Budapest, Villányi út 47, Hongrie et le siège de son administration centrale au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 18.450 USD, dûment enregistrée auprès de la Hungarian Court of Registration sous le numéro 01-09-945249 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.112 (la «Société Absorbée»), durant le dernier trimestre de l'année 2010 (la «Fusion»);

3. dans le cadre de la Fusion et conformément aux dispositions de l'article 261 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), un projet de fusion établi par le conseil de gérance de la Société et le gérant unique de la Société Absorbée, a été établi par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 1^{er} juillet 2010, publié au Mémorial C – N° 1478 en date du 20 juillet 2010, conformément aux dispositions de l'article 262 de la Loi (le «Projet de Fusion»);

4. dans le cadre de la Fusion et conformément aux dispositions de l'article 265 de la Loi, le conseil de gérance de la Société a, en date du 1^{er} juillet 2010, établi un rapport expliquant à l'Associé Unique le Projet de Fusion et justifiant du point de vue juridique et économique la Fusion (le «Rapport du Conseil de Gérance»).

5. conformément aux dispositions de l'article 265 de la Loi, les documents listés ci-dessous ont été mis à la disposition de l'Associé Unique au siège social de la Société, au un mois avant la date de la présente assemblée, afin de lui permettre d'en prendre connaissance:

- le Projet de Fusion;
- les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices de la Société;
- l'état comptable arrêté au 30 juin 2010 joint au Projet de Fusion; et
- le Rapport du Conseil de Gérance;

6. conformément aux dispositions de l'article 278 de la Loi, la Société détenant 100 % des parts sociales de la Société Absorbée, la Société Absorbée transférera, par suite et au moment de sa dissolution sans liquidation, l'ensemble de son patrimoine, activement et passivement;

7. conformément aux dispositions de l'article 279 (2) de la Loi, l'approbation de la Fusion par l'associé de la Société Absorbée n'est pas requise.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a demandé au notaire soussigné d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Approbation de la fusion par absorption de la société Nabors Hungary Kft par la Société; et
2. Divers.

Après que ce qui précède a été approuvé par l'Associé Unique, la résolution suivante a été adoptée:

Résolution unique

Il est noté que, bien que sous le point «7. Effets probables de la fusion sur l'emploi» du Projet de Fusion, il ait été fait référence au contrat de travail du seul employé de la Société Absorbée, il apparaît qu'à la date de la présente assemblée, la Société Absorbée n'a aucun employé et que par suite aucun contrat de travail ne sera poursuivi au sein de la Société Absorbante.

Il est décidé d'approuver la Fusion selon les termes et conditions établis par le Projet de Fusion à l'exception du point 7 de ce même Projet de Fusion.

Il est également noté que, conformément aux dispositions de des articles 272 et 273ter de la Loi, la Fusion sera réalisée à compter de la date du présent acte mais n'aura d'effet à l'égard des tiers qu'à compter de la date de publication au Mémorial C du présent acte.

Toutefois, notwithstanding les dispositions précédentes et tel que mentionné dans le Projet de Fusion sous le point «3. Date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante», les opérations de la Société Absorbée seront, du point de vue comptable et fiscal, considérées comme accomplies pour le compte de la Société, avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2010.

Déclaration du notaire

Le notaire soussigné, conformément aux dispositions de l'article 272(2) de la Loi, par le présent:

- déclare avoir reçu le certificat émis par la Cour hongroise attestant que toutes les mesures et formalités incombant à la Société Absorbée en vertu des lois hongroises ont été valablement et légalement réalisées afin que la Fusion produise la totalité de ses effets;

- certifie par conséquent que toutes les mesures et formalités incombant à la Société en vertu de la Loi ont été valablement et légalement réalisées; et

- déclare enfin avoir réalisé tous les contrôles dans le but de produire la présente déclaration.

Par conséquent, le notaire par la présente certifie que la Fusion est effective telle que décrite ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ sept mille Euros (7.000.- Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: A. KRUPPA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 novembre 2010. Relation: LAC/2010/50395. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Référence de publication: 2011002531/186.

(110001614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

**VIII Investment UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. VIII G Chateau S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.937.

In the year two thousand and ten, on the eighth day of December.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

VIII International Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122.957, with registered office at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

here represented by M^e Paul BERNA, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg and New-York, on December 7, 2010,

AND

VIII Co-Investment International Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122.958, with registered office at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, represented by Mr. Diego RICO, Manager A, and Mr. Vincenzo ARNÒ, Manager B,

here represented by Me Paul BERNA, prenamed, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg and New-York, on December 7, 2010,

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of VIII G Chateau S.à r.l. (the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122.937, with registered office at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, dated 15 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 656 of 19 April 2007, that has been amended several

times and for the last time pursuant to a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated 10 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1854 of 24 September 2009.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to change the name of the Company to " VIII Investment UK S.à r.l."; and
2. Amendment of article 4 of the articles of association of the Company to reflect such change of name.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to change the name of the Company from "VIII G Chateau S.à r.l." to "VIII Investment UK S.à r.l."

Second resolution

Further to the first resolution above, the Shareholders resolve to amend article 4 of the articles of association of the Company to reflect such name change so that article 4 shall henceforth be read as follows in its English version:

" **Art. 4.** The Company will exist under the corporate name of VIII Investment UK S.à r.l."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le huitième jour de décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

VIII International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.957, ayant son siège social au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

ici représentée par Maître Paul BERNA, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg et à New York le 7 décembre 2010,

ET

VIII Co-Investment International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.958, ayant son siège social au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, représentée par Monsieur Diego RICO, gérant A, et Monsieur Vincenzo ARNÒ, gérant B,

ici représentée par Maître Paul BERNA, préqualifié, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg et à New-York le 7 décembre 2010,

(les Associés),

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire

agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de VIII G Chateau S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.937, ayant son siège social au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, du 15 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 656 du 19 avril 2007, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, du 10 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1854 du 24 septembre 2009.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décision de procéder au changement de nom de la Société en "VIII Investment UK S.à r.l."; et
 2. Décision de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour y refléter le changement de nom de la Société.
- Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de modifier le nom de la Société de "VIII G Chateau S.à r.l." en "VIII Investment UK S.à r.l."

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 4 des statuts de la Société en vue de refléter la première résolution ci-dessus, de sorte que cet article aura désormais la teneur suivante dans la version française des statuts:

" **Art. 4.** La Société adopte la dénomination sociale de VIII Investment UK S.à r.l."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. BERNA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2010. LAC/2010/55364. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172427/110.

(100199843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

**LBK Finance S.A., Société Anonyme,
(anc. LBK Finance Holding S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 82.138.

In the year two thousand and ten, on the second day of December.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of LBK Finance Holding S.A., a société anonyme holding having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch (R.C.S. Luxembourg B 82.138), incorporated by notarial deed on 27 April 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (the "Mémorial"), number 1106 of 5 December 2001, the articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 29 August 2002, published in the Mémorial number 1548 of 26 October 2002.

The meeting is presided over by Mr Lorenzo BARCAGLIONI, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Ms Pauline VENTURINI, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Isabelle DONADIO, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the attendance list mentioned hereabove, that all the SIXTY-TWO THOUSAND (62,000) shares are duly present or represented at the present meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV. The agenda of the present meeting is the following:

Agenda

1. Modification of the name of the company “LBK FINANCE HOLDING S.A.” in “LBK FINANCE S.A.”.

2. Subsequent amendment of the article 1 of the Articles of Association as follows:

“There is established a société anonyme under the denomination of LBK FINANCE S.A.”

3. Amendment of the article 4 of the Articles of Association as follows:

“The object of the Corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds or of any liquid funds, the management, supervision and development of these interests.

The Corporation may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guaranties or in any other way.

The Corporation has also as purpose the acquisition, the management, the development by renting out or by any other means and, if applicable, the sale of real estate of any kind, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Corporation may carry out all transactions relating to the movable assets or real estate or those being a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally the Corporate may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goal.”

4. Amendment of article 17 of the company’s articles of incorporation to read as follows:

“All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, and amended thereto.”

5. Miscellaneous

The meeting having considered the agenda, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to amend the name of the company from “LBK FINANCE HOLDING S.A.” in “LBK FINANCE S.A.”.

Second resolution

The meeting decides to amend article one of the articles of incorporation so as to read henceforth as follows:

“There is established a société anonyme under the denomination of LBK FINANCE S.A.”

Third resolution

The meeting decides to amend article four of the articles of incorporation so as to henceforth read as follows:

“The object of the Corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds or of any liquid funds, the management, supervision and development of these interests.

The Corporation may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guaranties or in any other way.

The Corporation has also as purpose the acquisition, the management, the development by renting out or by any other means and, if applicable, the sale of real estate of any kind, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Corporation may carry out all transactions relating to the movable assets or real estate or those being a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally the Corporate may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goal.”

Fourth resolution

The meeting decides to amend article 17 of the Articles of Association so as to henceforth read as follows:

“All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, and amendments thereto.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le deux décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LBK FINANCE HOLDING S.A., une société anonyme holding, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, (R.C.S. Luxembourg B 82138), constituée suivant acte notarié en date du 27 avril 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial»), numéro 1106 du 5 décembre 2001, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 août 2002, publié au Mémorial numéro 1548 du 26 octobre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lorenzo BARCAGLIONI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Pauline VENTURINI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabelle DONADIO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les SOIXANTE-DEUX MILLE (62.000) actions étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination de la société de «LBK FINANCE HOLDING S.A.» en «LBK FINANCE S.A.»

2. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «LBK FINANCE S.A.»

3. Modification de l'article 4 des statuts comme suit:

«La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

4.- Modification de l'article 17 des statuts de la Société comme suit: «Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

5. Divers

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de «LBK FINANCE HOLDING S.A.» en «LBK FINANCE S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «LBK FINANCE S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. BARCAGLIONI, P. VENTURINI, I. DONADIO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 décembre 2010. Relation: LAC/2010/55796. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002499/189.

(110002070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Fenix Central European S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 126.344.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 14 mars 2007 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Fenix Central European S.A., B 126.344, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et

Citco C&T (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que repreneur du contrat précédemment conclu avec Citco (Luxembourg) S.A.

Fait à Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Christelle Ferry / Catherine Noens

Managing Director / Attorney-in-Fact A

Référence de publication: 2010172622/17.

(100199506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Tollo Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 45.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.204.

Suite à la lettre signée en date du 15 décembre 2010, le Conseil de Gérance de la société Tollo Holding S.à r.l. a été avisé de la démission du Gérant B suivant à compter du 15 décembre 2010:

- Mutua (Luxembourg) S.A., avec adresse à 46A, J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant Domiciliataire

Référence de publication: 2010172755/15.

(100199510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

S Group Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 68.884.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 4 janvier 2011

1) Est nommé administrateur de catégorie B, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009, qui se tiendra extraordinairement au cours de l'année 2011:

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

En remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur de catégorie B démissionnaire en date du 4 janvier 2011.

2) Est nommé Président du conseil d'administration, Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Son mandat prendra donc fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010177/22.

(110011669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.492.

—
Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Aufsichtsrates vom 14. Dezember 2010

Aus dem Protokoll der Sitzung des Aufsichtsrates vom 14. Dezember 2010 geht hervor, dass

- Herr Pierre De Weck mit Wirkung ab dem 1. Januar 2011 von seinem Amt als Aufsichtsratsmitglied und als Aufsichtsratsvorsitzender der Gesellschaft zurücktritt;

- Herr Ernst-Wilhelm Contzen, Aufsichtsratsmitglied, geboren am 28. November 1948 in Köln, Deutschland, geschäftsansässig in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg die Funktion als Aufsichtsratsvorsitzender der Gesellschaft auf unbestimmte Dauer ab dem 1. Januar 2011 übernimmt;

- Herr Carsten Schildknecht, Aufsichtsratsmitglied, geboren am 23. Februar 1968 in Karlsruhe, Deutschland, geschäftsansässig in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg die Stellvertretung als Aufsichtsratsvorsitzender der Gesellschaft auf unbestimmte Dauer beibehält.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 19. Januar 2011.

in Vertretung der Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A.

Max KREMER

Référence de publication: 2011010179/21.

(110011924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Alexander Photo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 30.924.

—
In the year two thousand and ten, on the seventh of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary General Meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of "ALEXANDER PHOTO S.A.", R.C.S. Luxembourg B 30.924, having its registered office in L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, incorporated pursuant to a deed of Maître Marc ELTER, notary then residing in Luxembourg, dated July 4th, 1989, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 340 of November 21st, 1989. The Articles of Association have been modified several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Frank BADEN, notary residing in Luxembourg, dated December 16th, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 157 of February 19th, 2000.

The meeting begins with Mrs Cindy REINERS, private employee, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the one hundred and twenty-six thousand (126,000) shares with a par value of one thousand (SEK 1,000.-) Swedish Crowns representing the total corporate capital of one hundred and twenty-six million Swedish Crowns (SEK 126,000,000.-) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate and validly decide upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting and by the members of the bureau, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Deletion of the par value of the shares;

2. Change of the currency of the capital from SEK to Euro.
3. Subsequent amendment of Article 5, first paragraph of the Articles of Incorporation;
4. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The meeting resolves to delete the par value of the shares.

Second resolution

The meeting resolves to change the currency of the capital from SEK to Euro at a rate of 1 EUR/SEK 9,1540, so that the share capital shall be thirteen million seven hundred and sixty-four thousand four hundred and seventy-four Euro fifty-four cent (EUR 13,764,474.54) divided into one hundred and twenty-six thousand (126,000) shares without par value.

The conversion takes effect on 31 December 2010.

Third resolution

Following the two preceding resolutions, Article 5, first paragraph is amended and shall now read as follows:

“ **Art. 5. Paragraph 1.** The corporate capital is fixed at thirteen million seven hundred and sixty-four thousand four hundred and seventy-four Euro fifty-four cent (EUR 13,764,474.54) divided into one hundred and twenty-six thousand (126,000) shares without par value.”

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

The document having been read to the persons appearing, said persons signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte oui précède:

L'an deux mille dix, le sept décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "ALEXANDER PHOTO S.A.", R.C.S. Luxembourg B 30.924, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 4 juillet 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 340 du 21 novembre 1989. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°157 du 19 février 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Cindy REINERS, employée privée, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent vingt-six mille (126.000) actions d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1.000,-) constituant l'intégralité du capital social de cent vingt-six millions de couronnes suédoises (SEK 126.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des actions.
2. Changement de la devise du capital de SEK en Euro.
3. Modification subséquente de l'article 5, alinéa premier des statuts;
4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée, prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'Assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la devise du capital de SEK en Euro au cours de 1 EUR/SEK 9,1540, de sorte que le capital se monte à treize millions sept cent soixante-quatre mille quatre cent soixante-quatorze euros cinquante-quatre cents (EUR 13.764.474,54) divisé en cent vingt-six mille (126,000) actions sans désignation de valeur nominale.

La conversion prendra effet au 31 décembre 2010.

Troisième résolution

Suite aux deux résolutions qui précèdent, l'article 5, alinéa 1^{er} est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. alinéas 1^{er}.** Le capital autorisé est établi à treize millions sept cent soixante-quatre mille quatre cent soixante-quatorze euros cinquante-quatre cents (EUR 13.764.474,54) divisé en cent vingt-six mille (126,000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Reiners, C. Petit, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56720. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172802/119.

(100200696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

IDG Ventures Atlantic II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.129.

Extrait des résolutions de l'associée unique prises en date du 16 décembre 2010

1. M. Cédric CARNOYE a démissionné de son mandat de gérant B.

2. Mme Zuzanne ZIELINSKA-ROUSSEAU, administrateur de sociétés, née à Chojnice (Pologne), le 13 août 1977, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IDG Ventures Atlantic II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011010012/16.

(110011536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Maui S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 57.699.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «MAUI S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 décembre 2010, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16914.

- que la société «MAUI S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 57 699,

constituée suivant acte notarié du 23 décembre 1996 et publié au Mémorial C numéro 189 du 15 avril 1997; les statuts de la prédite Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant décision des actionnaires prise en assemblée générale extraordinaire et publié au Mémorial C numéro 4 mars 2009 du 8 avril 2009,

se trouve à partir de la date du 23 décembre 2010 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 16 décembre 2010 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010087/27.

(110011256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Hunza Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 157.630.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le quinze décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HUNZA VENTURES S.C.A., SPF, société en commandite par actions, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, agissant son associé commandité HUNZA MANAGEMENT S.à r.l.,

ici représentée par Madame Annette SCHROEDER, employée de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «HUNZA FINANCE S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 90.000.- (quatre-vingt-dix mille euros) représenté par 900 (neuf cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires.

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille onze.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille douze.

Souscription et Libération.

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:
HUNZA VENTURES S.C.A., SPF, prénommée: NEUF CENTS actions 900

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 90.000.- (QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 2.000.-.

Déclaration.

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire.

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

2) Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg B 34978.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

5) Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SCHROEDER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58411. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010173018/122.

(100200433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Il Cantuccio s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 14, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 27.344.

Cession de parts sociales

Monsieur Presti Angelo (vendeur) demeurant 18 rue de Luxembourg L-8360 Goetzingen, cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, à Monsieur Di Rosa Joseph (acheteur), demeurant à 124 rue de la Valée F-57535 Marange-Silvange, née le 15/05/1973 à Loyeuwre-Grande (France), la pleine propriété de 25 (cinquante)

actions lui appartenant dans la société Il Cantuccio sàrl, dont le siège social est établi à 14 avenue de la Faiencerie L-1510 Luxembourg inscrite au RCSL sous le numéro B 27344.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 01.06.2010.

Référence de publication: 2011010014/15.

(110011090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Spes Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.830.

—
EXTRAIT

En date du 18 janvier 2011, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de Ivo Hemelraad comme administrateur de la Société est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de Marjoleine Van Oort comme administrateur de la Société est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de Wim Rits comme administrateur de la Société est acceptée avec effet immédiat;
- La nomination de Pierre-Siffrein Guillet comme administrateur de la Société, né à Carpentras (France) le 10 août 1977, avec adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est acceptée avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.
- La nomination de Christian François comme administrateur de la Société, né à Rocourt (Belgique) le 1^{er} avril 1975, avec adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg est acceptée avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.
- La nomination de Natalia Venturini comme administrateur de la Société, né à Mosca (Italie) le 22 mai 1970, avec adresse professionnelle au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg est acceptée avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.
- La démission de Galina Incorporated comme commissaire aux comptes de la Société est acceptée avec effet immédiat.
- Le changement du siège social de la Société du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg est accepté;

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011010186/25.

(110011166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

ING Aria, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 152.325.

Il est porté à la connaissance de tiers que:

- M. Rik VANDENBERGHE a démissionné de sa fonction d'administrateur d'ING ARIA SICAV en date du 16 septembre 2010;
- M. Eric LOMBAERT a démissionné de sa fonction d'administrateur d'ING ARIA SICAV en date du 16 septembre 2010

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011010021/15.

(110011776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Jarnac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.171.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 03 août 2010.

L'assemblée générale décide de révoquer le mandat de l'Administrateur Délégué Mme Loredana ROSSI avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Pour JARNAC S.A.

Signature

Référence de publication: 2011010037/13.

(110011134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Kharma Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 142.036.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 18 novembre 2010

- La nomination de Monsieur Dominique Fontaine, demeurant au 53, Square de la Lys, B-6700 Arlon en tant que Administrateur est acceptée avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

M. REYNDERS

Référence de publication: 2011010042/12.

(110011389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Monmirin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.743.

—
Il résulte que l'associé unique de la société Monmirin S.A. a pris les décisions suivantes en date du 14 janvier 2011:

1. Démission de l'Administrateur unique suivant à partir du 1^{er} janvier 2011:

Mr Martin Diggelmann, né le 7 avril 1949 à Zurich, Suisse, ayant pour adresse privé 19, Lerchenberg, 8046 Zurich, Suisse.

2. Nomination du nouvel Administrateur unique à partir du 1^{er} janvier 2011 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015

Mr Alexander Pascal Wilhelm Bahl, né le 8 octobre 1977 à Habkern, Suisse ayant pour adresse professionnelle Zollikerstrasse 183, 8032 Zurich, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monmirin S.A.

Mutua (Luxembourg) S.A.

Signatures

Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2011011090/20.

(110011729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

**Nebis Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Nebis Holding S.A.).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 113.146.

—
In the year two thousand and ten, on the fifteenth of December.

Before us Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited liability company NEBIS HOLDING S.A., having its registered office in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 113.146 (NIN 2005 4003 847),

incorporated by deed of the notary Gérard LECUIT, residing in Luxembourg, on the 21st of December 2005, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 684 of April 4, 2006.

The corporate capital is set at one hundred sixty thousand Euro (€ 160.000.-), represented by one hundred sixty (160) shares of a par value of one thousand Euro (€ 1.000.-) each.

The meeting is presided by Mr. Max GALOWICH, lawyer, residing professionally in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

who appoints as secretary Mr. Max FUNCK, private employee, residing professionally in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

The meeting elects as scrutineer Mr. Georges GREDDT, accountant, residing professionally in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is as follows:

1.- Transformation of the company into a Family Wealth Management Company (SPF) governed by the law of May 11, 2007.

2.- Decision to change the company's name into NEBIS HOLDING S.A., SPF, so that article 1 of the articles of incorporation has now the following reading:

Art. 1. The company will have the name NEBIS HOLDING S.A., SPF.

3.- Amendment of article 4 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 4. The object of the Company is exclusively the acquisition, holding, management and realization of financial assets consisting of:

- financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 relative to contracts of financial warranties,
- cash and assets in any form whatsoever, held on an account; and
- granting loans and issuing guarantees within the limits of the law of May 11, 2007.

The Company shall not exercise any commercial activity and it shall not be involved in the management of any other company.

The Company shall take the necessary measures for saving its rights and will do the necessary operations of any kind within the limits of the corporate object or which favour it, remaining within the limits established by the law of 11 May 2007 relative to the creation of a Family Wealth Management Company (SPF).

4.- Amendment of article 17 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 17. The Law of August 10th, 1915, on Commercial Companies and the Law of May 11, 2007 on the corporation for the management of family assets, as amended, shall apply, in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of meetings, will be registered with this deed together with the proxies "ne varietur" by the proxy holders and the notary.

III. It appears from the attendance list, that all the shareholders are present or represented at the meeting, the meeting is therefore properly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting decides to transform the company into a Family Wealth Management Company (SPF) governed by the law of May 11, 2007.

Second resolution

The meeting decides to change the company's name into NEBIS HOLDING S.A., SPF, so that article 1 of the articles of incorporation has now the following reading:

Art. 1. The company will have the name NEBIS HOLDING S.A., SPF.

Third resolution

The meeting decides to amend article 4 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 4. The object of the Company is exclusively the acquisition, holding, management and realization of financial assets consisting of:

- financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 relative to contracts of financial warranties,
- cash and assets in any form whatsoever, held on an account; and
- granting loans and issuing guarantees within the limits of the law of May 11, 2007.

The Company shall not exercise any commercial activity and it shall not be involved in the management of any other company.

The Company shall take the necessary measures for saving its rights and will do the necessary operations of any kind within the limits of the corporate object or which favour it, remaining within the limits established by the law of 11 May 2007 relative to the creation of a Family Wealth Management Company (SPF).

Fourth resolution

The meeting decides to amend article 17 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 17. The Law of August 10th, 1915, on Commercial Companies and the Law of May 11, 2007 on the corporation for the management of family assets, as amended, shall apply, in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

As nothing remains on the agenda, the president called the meeting closed.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NEBIS HOLDING S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 113.146 (NIN 2005 4003 847),

constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 681 du 4 avril 2006.

Le capital social est fixé à cent soixante mille Euros (€ 160.000.-), représenté par cent soixante (160) actions d'une valeur nominale de mille Euros (€ 1.000.-) chacune.

La séance est présidée par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max FUNCK, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges GREDT, comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transformation de la société en une Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF) tel que régie par la Loi du 11 mai 2007.

2.- Décision de changer la dénomination sociale de la société en NEBIS HOLDING S.A., SPF, de sorte que l'article 1 des statuts a désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de NEBIS HOLDING S.A., SPF.

3.- Modification de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs, constitués:

- d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière,
- d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, et
- accorder des prêts et émettre des garanties dans les limites de la loi du 11 mai 2007.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale et ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une autre société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»)

4.- Modification de l'article 17 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société en une Société de Gestion de Patrimoine Familial (SPF) tel que régie par la Loi du 11 mai 2007.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en NEBIS HOLDING S.A., SPF, de sorte que l'article 1 des statuts a désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de NEBIS HOLDING S.A., SPF.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs, constitués:

- d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière,
- d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, et
- accorder des prêts et émettre des garanties dans les limites de la loi du 11 mai 2007.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale et ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une autre société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 17 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. FUNCK, G. GREDET, M. GALOWICH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 décembre 2010. Relation: ECH/2010/1908. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): J.-M. MINY.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010173143/161.

(100200755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Luxblue Holdings I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 136.524.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
 - l'adresse professionnelle de Mr. Olivier DORIER et Mr. Stewart KAM-CHEONG, gérants B de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- Munsbach, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010053/15.

(110011355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Luxnine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 129.565.

—
Par lettre de démission datée du 14 janvier 2011, Monsieur Luca Antognoni, administrateur, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a présenté sa démission avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2011.
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2011010056/15.

(110009412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Magnalux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 79.464.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 30 décembre 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Madame Nicole THOMMES
- Madame Andrea DANY

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011010083/18.

(110011235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

MDM DPR Finance Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 121.170.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 24 décembre 2010 à Luxembourg:

- L'Assemblée donne pleine et entière décharge au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats.
- L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.
- L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, et en outre les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MDM DPR Finance
Company S.A. (in liquidation)

Référence de publication: 2011010091/19.

(110011860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

MGE Giunchetto Wind Park S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 117.207.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 28 décembre 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE
- Madame Nicole THOMMES
- Monsieur Michaël ZIANVENI.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011010095/18.

(110011288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Moorgarth Properties (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 99.968.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société en date du 29 novembre 2010:

- Avec effet au 1^{er} janvier 2010, l'adresse de la société a changé comme suit:

56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

- Avec effet au 1^{er} janvier 2010, l'adresse de l'associé Moorgarth Holdings (Luxembourg) S.à r.l., enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B156 358, a changé comme suit:

56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011010103/16.

(110011458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Private Trustees S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 74.700.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 5 octobre 2010

OMISSIS

Première résolution

Le Conseil d'Administration nomme Madame Catherine DOGAT, demeurant professionnellement au 92 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, en tant qu'Administrateur-Délégué de la Société de la Société avec effet immédiat et pour une durée de six ans, à savoir jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2016 pour statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Madame DOGAT est chargée de mettre en œuvre les formalités nécessaires pour la publication de sa nomination auprès du Registre de Commerce et des Sociétés.

OMISSIS

Luxembourg, le 5 octobre 2010.

Paolo PANICO / Catherine DOGAT

Président / Secrétaire

Référence de publication: 2011011099/20.

(110011948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Murex Participations Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 108.040.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 16 décembre 2010

1) Les mandats des trois administrateurs Monsieur Maroun EDDE, Monsieur Salim EDDE et Monsieur Nabil NAHAS sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2014.

2) La société KPMG Audit, avec siège social a L 2520 Luxembourg, 31 Allée Scheffer, est nommée comme réviseur d'entreprises agréé en lieu et place de commissaire aux comptes par le passé et ceci jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010106/15.

(110011639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Murmin Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 76.822.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «MURMIN HOLDING S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 décembre 2010, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 décembre 2010. Relation: EAC/2010/17018.

- que la société «MURMIN HOLDING S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 76822,

constituée suivant acte notarié du 19 juin 2000 et publié au Mémorial C numéro 853 du 22 novembre 2000,

se trouve à partir de la date du 27 décembre 2010 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 15 décembre 2010 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010108/26.

(110011330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Tradehold Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 89.549.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société Tradehold Limited en date du 10 novembre 2010:

- Avec effet au 1^{er} janvier 2010, l'adresse de la société a changé comme suit:

56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2011010249/13.

(110009166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

RILB Property SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg E 4.400.

—
STATUTS

L'an deux mil dix, le seize décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Vadim Gurinov, dirigeant de société, né à Naltchik (Russie) le 21 décembre 1971, demeurant Korobeinikov Lane, 1-21, 119034, Moscou (Russie);

2. Madame Galina Gurinova, ingénieur, née à Kustanay (Russie) le 20 août 1970, demeurant Korobeinikov Lane, 1-21, 119034, Moscou (Russie)

tous deux ici représentés par Madame Cristine Astgen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé, datées du 7 décembre 2010, lesquelles resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition, la mise en valeur et la gestion d'immeubles ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, pour autant qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

La société pourra se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société du groupe.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'investissement sous quelque forme que ce soit, dans tous instruments financiers, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces investissements, pour autant qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

Art. 2. La société prend la dénomination de "RILB Property SCI".

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance.

Art. 5. Le capital social est fixé à CINQ MILLIONS D'EUROS (5.000.000.- EUR) représenté par CINQ MILLE (5.000) parts d'intérêts d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000.- EUR) chacune, que les comparants déclarent souscrire comme suit:

1. Monsieur Vadim Gurinov prénommé: quatre mille neuf cent quatre vingt dix neuf parts d'intérêts (4.999);

2. Madame Galina Gurinova prénommée: une part d'intérêts (1);

TOTAL: cinq mille parts d'intérêts (5.000).

Le montant de CINQ MILLIONS D'EUROS (5.000.000.-EUR) sera apporté à la société, ainsi que les comparants s'y obligent, en une ou plusieurs fois, en nature ou en espèces, dans les quatre vingt quinze jours qui suivent la demande qui leur en sera faite par lettre recommandée émise par le gérant ou le Conseil de gérance de la société.

A défaut d'exécution de cette obligation à l'expiration de ce délai, sans mise en demeure et sans préjudice de mesures d'exécution, ces sommes appelées seront productives d'intérêts au taux de deux et demi (2,5 %) pour cent l'an.

Art. 6. La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des associés ou des non-associés que suivant une décision unanime de tous les associés.

En cas de transfert pour cause de mort, les héritiers ou légataires de l'associé décédé doivent être agréés à l'unanimité des associés survivants. Cet agrément n'est cependant pas requis en cas de transfert aux héritiers légaux.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil. Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord

contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers légaux de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des associés-gérants, il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Le ou les gérants ne pourront être révoqués que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 11. Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet ainsi que les actes de disposition.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils jugent convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés.

En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitiers et nu-propriétaires, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelles qu'en soient la nature et l'importance. Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises que suivant une décision unanime de tous les associés.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour sa constitution sont estimés à environ trois mille cinq cents euros (EUR 3.500.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Madame Valérie EMOND, fiscaliste, née le 30 août 1973 à Saint-Mard (B), demeurant professionnellement au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

- Monsieur Geoffrey HENRY, expert-comptable, né le 5 mai 1972 à Chênée (B), demeurant professionnellement au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour engager la société par leur signature individuelle.

3. Le siège social de la société est fixé au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire par nom, prénoms, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Astgen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57946. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010173208/125.

(100200758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Nettoyage industriel et de bureaux s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 11.924.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale, qui s'est tenue en date du 30 décembre 2010 que:

1. l'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société.

2. les documents de la société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans au siège de la Société, 1A, Zone industrielle Bombicht, L-6947 NIEDERANVEN.

Luxembourg, le 31 décembre 2010.

Pour radiation

Tun DI BARI

LE LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2011010110/17.

(110011277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

NEPH (Elblag) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.776.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 17 décembre 2010

La démission de Monsieur Mr Ian Geoffrey CLARKE comme gérant de la société est acceptée.

Il est décidé de nommer comme nouveau gérant pour une durée indéterminée:

- Mr. Simon GRAHAM, Chartered Tax Advisor, né le 5 janvier 1970 à Farnham (UK), demeurant professionnellement à Martello Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 3HB

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Référence de publication: 2011010118/15.

(110011674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Nob Hill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 90.115.

Par lettre de démission datée du 14 janvier 2011, Monsieur Luca Antognoni, administrateur, demeurant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a présenté sa démission avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2011.
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2011010120/15.

(110009413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Point Parks Bulgaria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 129.992.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
 - l'adresse professionnelle de Mr. Olivier Dorier, gérant A de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- Munsbach, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010145/15.

(110011757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

U Turn Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 157.643.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

A COMPARU:

Maître Koen DE VLEESCHAUWER, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 32, Avenue du X Septembre,
agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

la société de droit panaméen «ANDERBY FINANCE», établie et ayant son siège social à East 53rd Street, Marbella, MMG Building, 2nd Floor, Panama, République de Panama, inscrite au registre public microjacket 716313, document 1866251, le 25 octobre 2010,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être soumise ensembles aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant agissant en sa dite qualité a arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de "U Turn Participations".

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (€ 70.000,-), représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de SEPT CENTS EUROS (€ 700,-) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul actionnaire, celui-ci est dénommé «associé unique».

Le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul administrateur, celui-ci est dénommé «administrateur unique».

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant pré-qualifié agissant en sa dite qualité déclare souscrire les actions comme suit:

Toutes les actions sont souscrites en numéraire par l'actionnaire unique, ANDERBY FINANCE, pré-qualifiée.

L'actionnaire unique déclare que toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (€ 70.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Maître Christian GAILLOT, juriste, né le 22 janvier 1963 à Paris (F), demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 32, Avenue du X Septembre.

b) Maître Laurence LELEU, juriste, née le 13 septembre 1968 à Mons (B), demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 32, Avenue du X Septembre.

c) Maître Koen DE VLEESCHAUWER, Avocat à la Cour, né le 2 mai 1963 à Lubbeek (B), demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 32, Avenue du X Septembre, lequel est également nommé président du conseil d'administration.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

AccountingWise S.à r.l., Société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 114727.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

5.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

6.- Le siège social est établi à L-2550 Luxembourg, 32, Avenue du X Septembre.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K.De Vleeschauwer, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16478. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010173316/156.

(100200711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Poland Residential (Lux) Holding Company II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: PLN 1.685.821,24.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 131.818.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

- l'adresse professionnelle de Mr. Olivier Dorier, gérant A de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Munsbach, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010146/15.

(110011120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Opéra Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 156.787.

Extrait de la résolution prise par les associés de la Société en date du 15 décembre 2010

En date du 15 décembre 2010, les associés de la Société ont pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Neil Gerard HARRIS, né le 23 juin 1961 à Farnborough, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle: 6, route de Trèves, 2633 Senningerberg, Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Micheal Robert KIDD, né le 18 avril 1960 à Basingstoke, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle: 6, route de Trèves, 2633 Senningerberg, Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Jonathan GRIFFIN
- Monsieur Mark DOHERTY
- Monsieur Jean-Christophe EHLINGER
- Monsieur Neil Gerard HARRIS
- Monsieur Micheal Robert KIDD

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Opera Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011010123/26.

(110011686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Spin Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle Vue.

R.C.S. Luxembourg B 114.666.

—
EXTRAIT

En date du 13 janvier 2011, le Conseil d'administration coopte, en qualité d'administrateur de type B, Monsieur Cristian CORDELLA, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, Avenue de la Faiènerie, L-1510 Luxembourg en remplacement de Madame Annalisa CIAMPOLI. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à son élection définitive.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010221/16.

(110011478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

SBIC Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 39.444.

—
In the year two thousand and ten, on the seventh of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SBIC Investments S.A., a Luxembourg société anonyme, incorporated by a notarial deed drawn up on 24 January 1992 by Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage, having its registered office at 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 39.444 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") under number 307 dated 16 July 1992 and whose Articles have been lastly amended by a notarial deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, dated 15 February 2007 published in the Memorial under number 848 dated 10 May 2007 (the "Company").

The meeting opened with Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo as chairman.

The chairman appoints as secretary Mrs. Corinne PETIT, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Isabel DIAS, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

These appointments having been made, the Chairman declared that:

i. The names of the shareholders present at the meeting or represented at the meeting by proxies (together the "Appearing Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list, signed by or on behalf of the Appearing Shareholders, the undersigned notary, the Chairman, Scrutineer and Secretary, together with the proxy forms, signed *ne varietur* by the Appearing Shareholders represented at the meeting by proxy-holders, the notary and the Chairman, Scrutineer and Secretary, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

ii. The attendance list shows that shareholders holding five million three hundred and twenty thousand eight hundred and eighty-six (5,320,886) shares representing the whole share capital of the Company are present at the meeting or represented at the meeting by proxies. All the Appearing Shareholders have declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

iii. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

(1) To increase the issued share capital of the Company by an amount of thirty-six million three hundred twenty-three thousand nine hundred twenty-two US dollars and ninety-three cents (USD 36,323,922.93) from its current amount of ninety-four million forty-one thousand three hundred and thirty-nine US dollars and sixteen cents (USD 94,041,339.16) to one hundred thirty million three hundred sixty-five thousand two hundred sixty-two US dollars and nine cents (USD 130,365,262.09), by creating and issuing two million fifty-five thousand two hundred eighteen (2,055,218) new shares, without nominal value, together with a share premium of a total amount of three hundred fifty-eight million one hundred seventy-five thousand one hundred seventy-two US dollars and seventeen cents (USD 358,175,172.17), each of these new shares being issued on the same terms and conditions as the existing shares of the Company and to be fully paid up by way of contribution in kind.

Subscription and payment for the new shares.

Presentation of the special report of the independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company issued in accordance with article 26-1 (2) of the 1915 Law (as defined hereinafter) in relation to the new shares plus share premium to be issued in consideration for the contribution in kind.

(2) To further increase the issued share capital of the Company by an amount of one million thirty-one thousand two hundred forty-two US dollars and fifty-five cents (USD 1,031,242.55) from its amount of one hundred thirty million three hundred sixty-five thousand two hundred sixty-two US dollars and nine cents (USD 130,365,262.09) to one hundred thirty-one million three hundred ninety-six thousand five hundred and four US dollars and sixty-four cents (USD 131,396,504.64), by creating and issuing fifty-eight thousand three hundred forty-eight (58,348) new shares, without nominal value, together with a share premium of a total amount of ten million one hundred sixty-eight thousand six hundred fifty-six US dollars and five cents (USD 10,168,656.05), each of these new shares being issued on the same terms and conditions as the existing shares of the Company and to be fully paid up by way of contribution in cash.

Subscription and payment for the new shares, presentation of the report of the board of directors of the Company in relation to the cancellation of the preferential subscription rights and waiver of preferential subscription rights.

(3) To amend the first paragraph of article 5 of the Articles to reflect the capital increases referred to above.

(4) Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of thirty-six million three hundred twenty-three thousand nine hundred twenty-two US dollars and ninety-three cents (USD 36,323,922.93) from its current amount of ninety-four million forty-one thousand three hundred and thirty-nine US dollars and sixteen cents (USD 94,041,339.16) to one hundred thirty million three hundred sixty-five thousand two hundred sixty-two US dollars and nine cents (USD 130,365,262.09), by creating and issuing two million fifty-five thousand two hundred eighteen (2,055,218) new shares, without nominal value, together with a share premium of a total amount of three hundred fifty-eight million one hundred seventy-five thousand one hundred seventy-two US dollars and seventeen cents (USD 358,175,172.17), each of these new shares being issued on the same terms and conditions as the existing shares of the Company and to be fully paid up as described below.

Subscription and payment

The extraordinary general meeting of the shareholders resolved to accept and approve the subscription by Standard International Holdings S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 39.445 (the "Subscriber") of the two million fifty-five thousand two hundred eighteen (2,055,218) new shares without nominal value, to be issued pursuant to this resolution together with a share premium of a total amount of three hundred fifty-eight million one hundred seventy-five thousand one hundred seventy-two US dollars and seventeen cents (USD 358,175,172.17) and to be fully paid up by contribution in kind consisting of claims that the Subscriber has against the Company (the "Contribution"), for a total amount of three hundred ninety-four million four hundred ninety-nine thousand ninety-five US dollars and ten cents (USD 394,499,095.10).

As has been certified to the undersigned notary, the Subscriber being represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", professionally residing in Luxembourg, who, after having stated that his principal has full knowledge of the Articles, declared to subscribe in the name of his principal to the ownership of these two million fifty-five thousand two hundred eighteen (2,055,218) new shares.

Evidence of the value of the Contribution has been given to the undersigned notary by a report drawn up by an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) in accordance with article 26-1 (2) of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") the conclusion of which is the following:

"Based on the verification carried out as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and value to 2,055,218 shares without nominal value to be issued by increasing the issued share capital by USD 36,323,922.93 and a total share premium of USD 358,175,172.17."

The report shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

Second resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders resolved to further increase the issued share capital of the Company by an amount of one million thirty-one thousand two hundred forty-two US dollars and fifty-five cents (USD 1,031,242.55) from its amount of one hundred thirty million three hundred sixty-five thousand two hundred sixty-two US dollars and nine cents (USD 130,365,262.09) to one hundred thirty-one million three hundred ninety-six thousand five hundred and four US dollars and sixty-four cents (USD 131,396,504.64), by creating and issuing fifty-eight thousand three hundred forty-eight (58,348) new shares, without nominal value, together with a share premium of a total amount of ten million one hundred sixty-eight thousand six hundred fifty-six US dollars and five cents (USD 10,168,656.05), each of these new shares being issued on the same terms and conditions as the existing shares of the Company and to be fully paid up by way of contribution in cash as described below.

Subscription and payment

The extraordinary general meeting of the shareholders resolved to accept and approve the subscription by the Subscriber (as defined above) of the fifty-eight thousand three hundred forty-eight (58,348) new shares without nominal value, to be issued pursuant to this resolution together with a share premium of an amount of ten million one hundred sixty-eight thousand six hundred fifty-six US dollars and five cents (USD 10,168,656.05), for a total issue price of eleven million one hundred ninety-nine thousand eight hundred ninety-eight US dollars and sixty cents (USD 11,199,898.60) fully paid up through a contribution in cash.

As has been certified to the undersigned notary, the Subscriber being represented as indicated above, declared to subscribe in the name of his principal to the ownership of these fifty-eight thousand three hundred forty-eight (58,348) new shares.

Evidence that the amount of eleven million one hundred ninety-nine thousand eight hundred ninety-eight US dollars and sixty cents (USD 11,199,898.60) relating to this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges receipt of such proof of payment.

Presentation of the board report and Waiver of preferential subscription rights

The report of the board of directors of the Company on the cancellation of the preferential subscription rights in relation to this capital increase was presented to the shareholders' meeting in accordance with the provisions of article 32-3 (5) of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended from time to time.

The shareholder other than the Subscriber waived its preferential subscription rights in respect of the issue of new shares pursuant to this resolution in accordance with article 32-3 of the 1915 Law.

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the Articles to reflect the decisions taken under the preceding resolutions so that henceforth it shall read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital is set at one hundred thirty-one million three hundred ninety-six thousand five hundred and four US dollars and sixty-four cents (USD 131,396,504.64), represented by seven million four hundred thirty-four thousand four hundred fifty-two (7,434,452) shares, with no par value."

Costs, conclusion of meeting and notarial deed

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand eight hundred Euro (EUR 6,800.-).

Nothing else being on the agenda and nobody raising any further points for discussion by the meeting, the meeting closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Shareholders, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the Appearing Shareholders (or, as appropriate, their proxyholders), who are known to the notary by their names, first names, civil status and residence, the Appearing Shareholders (or, as appropriate, their proxyholders), the notary, the Chairman, the Secretary and the Scrutineer have together signed this deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le sept décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SBIC Investments S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée par un acte notarié daté du 24 janvier 1992 par Maître Alex Weber, notaire résidant à Bascharage, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 39.444 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le "Mémorial") numéro 307 daté du 16 juillet 1992 et dont les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, daté du 15 février 2007, publié au Mémorial numéro 848, daté du 10 mai 2007 (la "Société").

L'assemblée désigne comme président Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Ces nominations ayant été effectuées, le Président a déclaré que:

i. Les noms des actionnaires présents et de ceux représentés à l'assemblée (ensemble définis comme les "Actionnaires Comparants") et le nombre d'actions détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par ou au nom des Actionnaires Comparants, le notaire instrumentant, le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, ensemble avec les formulaires de procuration, signés ne varietur par les Actionnaires Comparants représentés à l'assemblée par des mandataires, le notaire et le Président, le Scrutateur et le Secrétaire, resteront annexés au présent acte et seront enregistrés avec cet acte.

ii. Il ressort de la liste de présence que les actionnaires détenant cinq million trois cent vingt mille huit cent quatre-vingt-six (5.320.886) actions représentant la totalité du capital social de la Société sont présents à l'assemblée ou représentés à l'assemblée par des mandataires. Tous les Actionnaires Comparants ont déclaré avoir été préalablement suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé aux formalités de convocation. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

iii. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

(1) Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-six millions trois cent vingt-trois mille neuf cent vingt-deux dollars US et quatre-vingt-treize centimes (36.323.922,93 USD) de son montant actuel de quatre-vingt-quatorze million quarante et un mille trois cent trente-neuf dollars US et seize centimes (94.041.339,16 USD) à cent trente millions trois cent soixante-cinq mille deux cent soixante-deux dollars US et neuf centimes (130.365.262,09 USD), par la création et l'émission de deux millions cinquante-cinq mille deux cent dix-huit (2.055.218) nouvelles actions, sans valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de trois cent cinquante-huit millions cent soixante-quinze mille cent soixante-douze dollars US et dix-sept centimes (358.175.172,17 USD), chacune de ces nouvelles actions étant émises dans les mêmes termes et conditions que les actions existantes de la Société et devant être entièrement payées par voie d'apport en nature.

Souscription et paiement des nouvelles actions.

Présentation du rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises agréé de la Société émis conformément à l'article 26-1 (2) de la Loi de 1915 (telle que définie ci-après) eu égard aux nouvelles actions et la prime d'émission devant être émises en contrepartie de l'apport en nature.

(2) Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million trente et un mille deux cent quarante-deux dollars US et cinquante-cinq centimes (1.031.242,55 USD) de son montant de cent trente millions trois cent soixante-cinq mille deux cent soixante-deux dollars US et neuf centimes (130.365.262,09 USD) à cent trente et un millions trois cent quatre-vingt-seize mille cinq cent quatre dollars US et soixante-quatre centimes (131.396.504,64 USD), par la création et l'émission de cinquante-huit mille trois cent quarante-huit (58.348) nouvelles actions, sans valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de dix millions cent soixante-huit mille six cent cinquante-six dollars US et cinq centimes (10.168.656,05 USD), chacune de ces nouvelles actions étant émises dans les mêmes termes et conditions que les actions existantes de la Société et devant être entièrement payées par voie d'apport en numéraire.

Souscription et paiement des nouvelles actions, présentation du rapport du conseil d'administration de la Société concernant la suppression des droits préférentiels de souscription et renonciation aux droits préférentiels de souscription.

(3) Décision de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin de refléter les augmentations de capital décrites ci-dessus.

(4) Divers.

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-six millions trois cent vingt-trois mille neuf cent vingt-deux dollars US et quatre-vingt-treize centimes (36.323.922,93 USD) de son montant actuel de quatre-vingt-quatorze million quarante et un mille trois cent trente-neuf dollars US et seize centimes (94.041.339,16 USD) à cent trente millions trois cent soixante-cinq mille deux cent soixante-deux dollars US et neuf centimes (130.365.262,09 USD), par la création et l'émission de deux millions cinquante-cinq mille deux cent dix-huit (2.055.218) nouvelles actions, sans valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de trois cent cinquante-huit millions cent soixante-quinze mille cent soixante-douze dollars US et dix-sept centimes (358.175.172,17 USD), chacune de ces nouvelles actions étant émises dans les mêmes termes et conditions que les actions existantes de la Société et devant être entièrement payées tel que décrit ci-dessous.

Souscription et paiement

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter et approuver la souscription par Standard International Holdings S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 39.445 (le "Souscripteur") des deux millions cinquante-cinq mille deux cent dix-huit (2.055.218) nouvelles actions, sans valeur nominale, devant être émises en vertu de la présente résolution ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de trois cent cinquante-huit millions cent soixante-quinze mille cent soixante-douze dollars US et dix-sept centimes (358.175.172,17 USD) et devant être entièrement payées par un apport en nature consistant en des créances que le Souscripteur détient à l'encontre de la Société (l' "Apport"), pour un montant total de trois cent quatre-vingt-quatorze millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre-vingt-quinze dollars US et dix centimes (394.499.095,10 USD).

Tel que certifié au notaire instrumentant, le Souscripteur étant représenté par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, qui, après avoir déclaré que son mandat a entière connaissance des Statuts, a déclaré souscrire au nom de son mandat à la propriété de ces deux millions cinquante-cinq mille deux cent dix-huit (2.055.218) nouvelles actions.

La preuve de l'évaluation de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant sous forme d'un rapport rédigé par un réviseur d'entreprises agréé conformément à l'article 26-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915") dont la conclusion est la suivante:

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun élément n'a attiré notre attention suivant lequel nous serions de l'avis que la valeur de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des 2.055.218 actions sans valeur nominale devant être émises lors de l'augmentation du capital social émis de 36.323.922,93 USD et une prime d'émission totale de 358,175,172,17 USD."

Le rapport restera attaché au présent acte et sera enregistré avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé en outre d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million trente et un mille deux cent quarante-deux dollars US et cinquante-cinq centimes (1.031.242,55 USD) de son montant de cent trente millions trois cent soixante-cinq mille deux cent soixante-deux dollars US et neuf centimes (130.365.262,09 USD) à cent trente et un millions trois cent quatre-vingt-seize mille cinq cent quatre dollars US et soixante-quatre centimes (131.396.504,64 USD), par la création et l'émission de cinquante-huit mille trois cent quarante-huit (58.348) nouvelles actions, sans valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de dix millions cent soixante-huit mille six cent cinquante-six dollars US et cinq centimes (10.168.656,05 USD), chacune de ces nouvelles actions étant émises dans les mêmes termes et conditions que les actions existantes de la Société et devant être entièrement payées tel que décrit ci-dessous.

Souscription et paiement

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter et approuver la souscription par le Souscripteur (tel que défini ci-avant) des cinquante-huit mille trois cent quarante-huit (58.348) nouvelles actions, sans valeur nominale, devant être émises en vertu de la présente résolution ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de dix millions cent soixante-huit mille six cent cinquante-six dollars US et cinq centimes (10.168.656,05 USD), pour un prix d'émission total de onze millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix-huit dollars US et soixante centimes (11.199.898,60 USD), entièrement payé par voie d'apport en numéraire.

Tel que certifié au notaire instrumentant, le Souscripteur étant représenté comme indiqué ci-avant, a déclaré souscrire au nom de son mandat à la propriété de ces cinquante-huit mille trois cent quarante-huit (58.348) nouvelles actions.

La preuve que le montant de onze millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quatre-vingt-dix-huit dollars US et soixante centimes (11.199.898,60 USD) relatif à cet apport en numéraire est à la disposition de la Société a été donnée au notaire instrumentant, lequel accuse expressément réception de ladite preuve de paiement.

Présentation du rapport du Conseil et Renonciation aux droits préférentiels de souscription

Le rapport du conseil d'administration de la Société concernant la suppression des droits préférentiels de souscription eu égard la présente augmentation de capital a été présenté à l'assemblée des actionnaires conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.

L'actionnaire autre que le Souscripteur a renoncé à ses droits préférentiels de souscription eu égard à l'émission des nouvelles actions en vertu de la présente résolution conformément à l'article 32-3 de la Loi de 1915.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin de refléter la décision prise en vertu des résolutions précédentes de sorte qu'il sera dorénavant lu comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à cent trente et un millions trois cent quatre-vingt-seize mille cinq cent quatre dollars US et soixante-quatre centimes (131.396.504,64 USD) représenté par sept millions quatre cent trente-quatre mille quatre cent cinquante-deux (7.434.452) actions sans valeur nominale."

Frais, conclusion de l'assemblée et acte notarié

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement six mille huit cents euros (EUR 6.800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des Actionnaires Comparants, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Cet acte notarié a été préparé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

Ce document ayant été lu aux Actionnaires Comparants (ou, selon le cas à leurs mandataires), qui sont connus par le notaire par leurs noms de famille, prénoms, état civil et résidence, les Actionnaires Comparants (ou, selon le cas leurs mandataires), le notaire, le Président, le Secrétaire et le Scrutateur ont ensemble signé cet acte.

Signé: R. Thill, C. Petit, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56722. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010173236/286.

(100200699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Opernplatz (GP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 156.790.

Extrait de la résolution unique prise par l'associé unique de la Société en date du 15 décembre 2010

En date du 15 décembre 2010, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Neil Gerard HARRIS, né le 23 juin 1961 à Farnborough, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle: 6, route de Trèves, 2633 Senningerberg, Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Micheal Robert KIDD, né le 18 avril 1960 à Basingstoke, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle: 6, route de Trèves, 2633 Senningerberg, Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Jonathan GRIFFIN
- Monsieur Jean-Christophe EHLINGER
- Monsieur Mark DOHERTY
- Monsieur Neil Gerard HARRIS
- Monsieur Micheal Robert KIDD

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Opernplatz (GP) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011010124/26.

(110011696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Sautel Investissements Industriels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 121.226.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 23 décembre 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS
- Monsieur Marc KOEUNE
- Monsieur Michaël ZIANVENI
- Monsieur Sébastien GRAVIÈRE
- Monsieur Franco FERRARI

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011010193/19.

(110011238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Omgadi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 149.925.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «OMGADI S.à r.l.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 décembre 2010, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 janvier 2011. Relation: EAC/2011/284.

- que la société «OMGADI S.à r.l.» (la «Société»), société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 149 925,

constituée suivant acte du notaire soussigné du 8 décembre 2009 et publié au Mémorial C numéro 52 du 8 janvier 2010,

se trouve à partir de la date du 30 décembre 2010 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 23 décembre 2010 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915.

concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010131/26.

(110011587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Stationery Products, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 109.104.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «Stationery Products S.à r.l.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 décembre 2010, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 décembre 2010. Relation: EAC/2010/17005.

- que la société «Stationery Products S.à r.l.» (la «Société»), société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 109 104,

constituée suivant acte du notaire soussigné du 5 juillet 2005 et publié au Mémorial C numéro 1221 du 17 novembre 2005; les statuts de la prédite Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 29 septembre 2010 et publié au Mémorial C numéro 409 du 24 février 2006,

se trouve à partir de la date du 23 décembre 2010 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 9 novembre 2010 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010187/28.

(110011279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Poland Residential (Lux) Holding Company III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: PLN 154.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 136.579.

—
Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

- l'adresse professionnelle de Mr. Olivier Dorier, gérant A de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Munsbach, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010147/15.

(110011758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Poland Residential (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: PLN 765.821,24.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 127.039.

—
Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

- l'adresse professionnelle de Mr. Olivier Dorier, gérant A de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Munsbach, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010148/15.

(110011119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Prominvest Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.897.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 11 janvier 2011

Est nommé administrateur, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008, qui se tiendra extraordinairement au cours de l'année 2011:

- Monsieur Luc HANSEN, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

En remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 11 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010155/14.

(110011690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Tabouret S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 19, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 51.161.

Procès-verbal de la réunion des actionnaires tenue en date du 2 janvier 2011

Le siège social de la société est transféré de L-1930 Luxembourg 16, avenue de la Liberté à L-1631 Luxembourg, 19, rue Glesener avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Référence de publication: 2011010233/10.

(110011159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

BEDA Management GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 2, Place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 157.708.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, am siebzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Jean Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg,

ist erschienen,

Bitburger Holding GmbH, mit Geschäftsanschrift in Römermauer 3, 54634 Bitburg, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Wittlich unter Nummer HRB 32155,

hier vertreten durch Maître Linda Funck, Rechtsanwältin, mit Wohnsitz in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 14. Dezember 2010.

Besagte Vollmacht, welche von der erschienenen Person und vom unterzeichnenden Notar ne varietur unterschrieben wurde, wird vorliegender Urkunde beigefügt um mit dieser bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Die erschienene Partei hat in ihrer vorgenannten Eigenschaft den unterzeichnenden Notar ersucht, die Gründungssatzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) wie folgt zu beurkunden.

Gründungssatzung

Art. 1. Form, Gesellschaftsname. Die Firma der Gesellschaft lautet "BEDA Management GmbH" (die „Gesellschaft“). Die Gesellschaft ist eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) und unterliegt den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, insbesondere den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in der jeweils geltenden Fassung (das „Gesetz“) und der vorliegenden Gesellschaftssatzung (die „Satzung“).

Art. 2. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen an in- und ausländischen Gesellschaften oder Unternehmen jeder Art, sowie die Verfügung über und Verwaltung solcher Beteiligungen. Insbesondere

darf die Gesellschaft Aktien, Anteile und andere Wertpapiere, Anleihen, Obligationen, Einlagezertifikate und andere Schuldtitel, sowie im Allgemeinen Wertpapiere und Finanzinstrumente jeder Art, durch Zeichnung, Kauf, Übertragung, Tausch oder auf andere Weise erwerben. Die Gesellschaft kann sich an der Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Aufsicht verschiedener Gesellschaften oder Unternehmen beteiligen. Die Gesellschaft kann ebenfalls ihre Geschäfte durch Zweigstellen oder Niederlassungen in Luxemburg oder im Ausland ausführen.

Die Gesellschaft kann Darlehen jeglicher Art aufnehmen, sowie durch Privatplatzierungen Schuldscheine, Anleihen sowie jegliche Art von Schuldtitel und Dividendenpapiere ausgeben.

Die Gesellschaft kann Geldmittel, einschließlich und uneingeschränkt die Erlöse aus Kreditverbindlichkeiten, an ihre Niederlassungen, Filialen, Tochtergesellschaften, Zweigorganisationen und jede andere Gesellschaft, die sie für geeignet erachtet, verleihen. Des Weiteren kann die Gesellschaft in Bezug auf ihr gesamtes oder einen Teil ihres Vermögens Sicherheiten leisten, verpfänden, übertragen, belasten oder auf andere Weise Sicherheiten bestellen und gewähren, um ihren eigenen Verpflichtungen und solchen anderer Gesellschaften, an denen die Gesellschaft Beteiligungen besitzt oder die zur Gruppe von Gesellschaften gehört, der die Gesellschaft angehört, nachzukommen, und im Allgemeinen zu ihrem eigenen Vorteil und zum Vorteil jeder anderen Gesellschaft oder Person.

Die Gesellschaft ist befugt sich jeglicher Verfahren und Mittel zu bedienen, um ihre Investitionen effizient zu verwalten, einschließlich Verfahren und Mittel um sich gegen Kredit-, Wechsel-, Zinssatz- und andere Risiken abzusichern.

Desweiteren kann die Gesellschaft den Gesellschaften die der Gesellschaftsgruppe angehören technische und administrative Unterstützung gewähren oder diesen Gesellschaften Dienstleistungen dieser Art anbieten.

Die Gesellschaft ist befugt jede kommerzielle, finanzielle oder industrielle Tätigkeit und Transaktion in Bezug auf Immobilien und bewegliches Vermögen durchzuführen, welche sich mittelbar oder unmittelbar auf den Gesellschaftszweck beziehen lässt oder der Förderung des Gesellschaftszweckes zu dienen bestimmt sind.

Art. 3. Dauer. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 4. Gesellschaftssitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg, im Großherzogtum Luxemburg. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über die Satzungsänderung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführers bzw. der Geschäftsführung (conseil de gérance) der Gesellschaft (nachstehend die „Geschäftsführung“) an eine andere Adresse innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Filialen, Tochtergesellschaften, Niederlassungen und andere Geschäftsstellen können sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland durch einen Beschluss der Geschäftsführung errichtet werden.

Sollte die Geschäftsführung beschließen, dass außergewöhnliche politische oder militärische Entwicklungen oder Ereignisse vorliegen oder vorauszusehen sind und dass diese Entwicklungen oder Ereignisse die normale Geschäftstätigkeit am Sitz der Gesellschaft beeinträchtigen oder die Kommunikation der Gesellschaft mit im Ausland befindlichen Personen behindern können oder eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Sitz vorübergehend bis zur vollständigen Beendigung dieser außergewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden. Derartige vorübergehende Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, die ungeachtet einer vorübergehenden Verlegung des Gesellschaftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt, welche den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg unterliegt. Die Entscheidung den Sitz der Gesellschaft ins Ausland zu verlegen wird vom Geschäftsführer bzw. Geschäftsführung getroffen.

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf fünfzigtausend Euro (€ 50.000) und ist in fünfhundert (500) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je hundert Euro (€ 100) eingeteilt.

Das Gesellschaftskapital kann durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den vorgeschriebenen Bedingungen für Satzungsänderungen erhöht oder vermindert werden. Die Gesellschaft kann ihre eigenen Geschäftsanteile gemäß den Bestimmungen des Gesetzes zurückkaufen.

Art. 6. Übertragung von Geschäftsanteilen, Unteilbarkeit. Die Geschäftsanteile sind im Verhältnis der Gesellschafter untereinander frei übertragbar.

Hat die Gesellschaft nur einen Alleingesellschafter, so sind die Geschäftsanteile an Dritte frei übertragbar.

Hat die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter, bedarf die Übertragung von Geschäftsanteilen an Nicht-Gesellschafter, soweit nicht anderweitig gesetzlich vorgeschrieben, der vorherigen Zustimmung der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft vertreten müssen.

Die Geschäftsanteile sind unteilbar und die Gesellschaft erkennt nur einen Eigentümer pro Geschäftsanteil an.

Art. 7. Verwaltung der Gesellschaft - Stellvertretung. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, die keine Gesellschafter der Gesellschaft sein müssen. Diese werden durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung bestellt, welche auch ihre Amtszeit festlegt. Ist keine Amtszeit bestimmt, so sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit bestellt.

Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden und ebenso jederzeit ohne Angaben von Gründen (ad nutum) durch Beschluss der Gesellschafter abberufen werden.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung (conseil de gérance) (die „Geschäftsführung“).

Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich der Geschäftsführung, die befugt ist, jegliche Handlungen und Tätigkeiten auszuführen und zu genehmigen, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft im Einklang stehen.

Besondere und eingeschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten durch die Geschäftsführung an einen oder mehrere Stellvertreter erteilt werden.

Jeder Geschäftsführer kann über Telefon- oder Videokonferenzschaltung oder durch jedes andere, vergleichbare Kommunikationsmittel an einer Geschäftsführerversammlung teilnehmen, die es allen Teilnehmern der Versammlung ermöglicht, einander zu identifizieren, zu hören und miteinander zu kommunizieren. Eine Versammlung kann ebenfalls nur per Telefon- oder Videokonferenzschaltung abgehalten werden. Eine solche Teilnahme entspricht einer persönlichen Teilnahme an einer ordnungsgemäß einberufenen und gehaltenen Versammlung.

Ein Geschäftsführer kann einem anderen Geschäftsführer Vollmacht erteilen, um sich bei Geschäftsführerversammlung vertreten zu lassen, wobei die Anzahl der Vollmachten, die ein Geschäftsführer annehmen und abstimmen kann, nicht begrenzt ist.

Eine schriftliche Ankündigung einer jeden Versammlung der Geschäftsführung geht allen Geschäftsführern spätestens vierundzwanzig (24) Stunden vor der Versammlung zu, es sei denn es liegt ein Notfall vor, dessen Art und Umstand sodann in der Ankündigung darzulegen ist.

Eine Ankündigung ist nicht erforderlich, wenn alle Mitglieder der Geschäftsführung in der Versammlung anwesend oder vertreten sind und erklären, dass ihnen die Tagesordnung der Versammlung bekanntgegeben wurde. Auf eine Ankündigung kann ein Geschäftsführer zudem entweder vor oder nach der Sitzung freiwillig verzichten. Gesonderte schriftliche Ankündigungen sind nicht erforderlich, wenn es sich um eine Versammlung handelt, welche örtlich und zeitlich im Voraus in einem Beschluss der Geschäftsführung festgelegt oder in einem Terminplan angekündigt wurde, welcher durch die Geschäftsführung verabschiedet wurde.

Die Geschäftsführung kann ebenfalls einstimmig Beschlüsse per Rundschreiben fassen, welche von allen Geschäftsführern zu unterzeichnen sind (die „Zirkularbeschlüsse der Geschäftsführer“), wobei die Geschäftsführer ihre schriftliche Zustimmung mittels Fax, E-Mail oder anderer vergleichbarer Kommunikationsmittel auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren getrennten Dokumenten gleichen Inhalts erklären. Die Gesamtheit dieser Rundschreiben bildet das Protokoll, das den Beschluss belegt.

Der Geschäftsführung ist nur tagungs- und beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse der Geschäftsführung sind wirksam, wenn sie von der Mehrheit der Stimmen der anwesenden und vertretenen Geschäftsführer gefasst werden. Die Beschlüsse der Geschäftsführung werden in Sitzungsprotokollen festgehalten, welche von allen in der Sitzung anwesenden und vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet werden müssen.

Die Gesellschaft wird in allen Angelegenheiten gegenüber Dritten durch die alleinige Unterschrift von einem (1) Geschäftsführer gebunden.

Die Gesellschaft wird ebenfalls gegenüber Dritten durch die alleinige Unterschrift der mit Spezialvollmachten die solchen Personen durch einen Beschluss der Geschäftsführung erteilt wurden, ausgestatteten Personen gebunden.

Wird die Gesellschaft von einem einzelnen Geschäftsführer geleitet, sind die oben genannten Bestimmungen, welche für die Geschäftsführung gelten, auch auf den einzelnen Geschäftsführer sinngemäß anzuwenden. Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die Unterschrift des einzelnen Geschäftsführers gebunden. Beschlüsse des einzelnen Geschäftsführers sind schriftlich zu verfassen.

Die Gesellschaft wird ebenfalls gegenüber Dritten durch die Unterschrift der mit Spezialvollmachten ausgestatteten Personen gebunden.

Art. 8. Haftung der Geschäftsführer. Die Geschäftsführer sind aufgrund ihres Amtes nicht persönlich haftbar für Verbindlichkeiten, die sie im Namen der Gesellschaft wirksam eingegangen sind, vorausgesetzt, dass solche Verbindlichkeiten in Übereinstimmung mit den Bestimmungen der Satzung sowie den gesetzlichen Vorschriften stehen. Sie sind für die ordnungsgemäße Ausübung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 9. Stimmrechte der Gesellschafter. Jeder Gesellschafter kann an gemeinsamen Entscheidungen teilnehmen. Je ein Geschäftsanteil gewährt eine (1) Stimme und jeder Gesellschafter kann an jeder Gesellschafterversammlung durch Erteilung einer Spezialvollmacht teilnehmen.

Art. 10. Gesellschafterversammlungen. Beschlüsse der Gesellschafter werden in einer Gesellschafterversammlung (die „Gesellschafter-versammlung“) oder durch Zirkularbeschlüsse mit den jeweils gesetzlich vorgeschriebenen Mehrheitsverhältnissen gefasst.

Eine schriftliche Mitteilung einer jeden Gesellschafterversammlung geht allen Gesellschaftern spätestens acht (8) Tage im Voraus zu. Die Gesellschafterversammlungen finden an dem in der Mitteilung genannten Ort, zur angekündigten Zeit statt. Die Gesellschafterversammlung kann ohne vorherige Mitteilung einberufen werden, wenn alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, und erklären, dass ihnen die Tagesordnung im Voraus bekannt war und sich selbst als ordnungsgemäß einberufen betrachten.

Werden Beschlüsse im Wege eines Zirkularbeschlusses der Gesellschafter gefasst, so wird der Inhalt des Beschlusses mindestens acht (8) Tage bevor der Beschluss wirksam werden soll, gemäß den Bestimmungen der Satzung an alle Gesellschafter an ihre im Anteilsregister eingeschriebene Adresse übersandt. Der Beschluss wird wirksam bei Zustimmung der vom Gesetz vorgesehenen Mehrheiten für gemeinsame Entscheidungen. Einstimmige Zirkularbeschlüsse können jederzeit ohne vorherige Ankündigung getroffen werden. Der von allen Gesellschaftern unterzeichnete Zirkularbeschluss ist ebenso gültig und verbindlich wie ein Beschluss, der in einer ordentlich einberufenen und abgehaltenen Gesellschafterversammlung gefasst wurde.

Ein Gesellschafter kann einer anderen Person, bei der es sich nicht um einen Gesellschafter handeln muss, Vollmacht erteilen, um sich von dieser bei der Gesellschafterversammlung vertreten zu lassen.

Die in den Gesellschafterversammlungen zu fassenden Beschlüsse werden von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte der Geschäftsanteile vertreten. Wird eine solche Mehrheit bei der ersten Gesellschafterversammlung nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Gesellschafterversammlung geladen und die Beschlüsse werden sodann aufgrund der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unbeschadet der Quote der vertretenen Geschäftsanteile.

Die Satzung kann jedoch nur mit Zustimmung (i) der Mehrheit der Gesellschafter, welche (ii) zwei Drittel des Gesellschaftskapitals vertreten, abgeändert werden. Entscheidungen, die Nationalität der Gesellschaft zu ändern, bedürfen der Zustimmung von Gesellschaftern, die einhundert Prozent (100%) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 11. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1.) Januar und endet am einunddreißigsten (31.) Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Jahresabschluss. Die Geschäftsführung erstellt jedes Jahr den Jahresabschluss, die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 13. Gewinnverwendung. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt.

Die Gesellschafter entscheiden über die Verfügung des Überschusses des jährlichen Nettogewinns. Sie können mit dem Überschuss eine Dividendenausschüttung vornehmen, diesen auf ein Rücklagenkonto einzahlen oder als Gewinn vortragen.

Die Gesellschafter können auf der Grundlage eines von der Geschäftsführung angefertigten Zwischenabschlusses die Ausschüttung von Abschlagsdividenden beschließen, sofern dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf.

Der Saldo kann nach Entscheidung der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Art. 14. Auflösung - Liquidation. Die Gesellschaft kann jederzeit aufgelöst werden. Die Gesellschafter ernennen einen oder mehrere Liquidatoren, bei welchen es sich nicht um Gesellschafter handeln muss, zwecks der Durchführung der Auflösung und bestimmen ihre Anzahl, Befugnisse und Vergütung.

Art. 15. Alleingesellschafter. Sofern die Gesellschaft nur aus einem (1) Gesellschafter besteht, gilt Artikel 179(2) des Gesetzes und u.a. die Artikel 200-1 und 200-2 finden Anwendung. In einem solchen Fall übt der alleinige Gesellschafter alle Befugnisse aus, welche auch der Gesellschafterversammlung durch das Gesetz verliehen wurden.

Bezugnahmen auf die Gesellschafter und die Gesellschafterversammlung oder den Zirkularbeschluss der Gesellschafter innerhalb dieser Satzung gelten entsprechend für den Alleingesellschafter oder die von ihm gefassten Beschlüsse. Die von dem Alleingesellschafter gefassten Beschlüsse sind schriftlich zu verfassen.

Art. 16. Anwendbares Recht. Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des Gesetzes.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung dieser Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2011.

Zeichnung und Zahlung

Wie vorstehend vertreten, zeichnet fünfhundert (500) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von jeweils hundert Euro (€ 100,-) und erklärt die vollständige Bareinlage dieser Geschäftsanteile in Höhe von fünfzigtausend Euro (€ 50.000,-).

Die Geschäftsanteile wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass der Betrag von fünfzigtausend Euro (€ 50.000,-) der Gesellschaft frei zur Verfügung steht. Ein Beleg hierfür wurde dem unterzeichneten Notar vorgelegt.

18957

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden ungefähr eintausend Euro betragen.

Ausserordentliche Beschlüsse des Gesellschafters

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft hat der alleinige Gesellschafter, der die Gesamtheit der gezeichneten Geschäftsanteile vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Folgende Personen werden für einen unbeschränkten Zeitraum zu Geschäftsführern der Gesellschaft ernannt:

- Herr Matthäus Niewodniczanski, Geschäftsführer, geboren am 13. Juli 1963 in Bitburg, Deutschland, und geschäftsansässig in Römermauer 3, D-54634 Bitburg;

- Herr Wolfgang Hecker, Rechtsanwalt, geboren am 5. Mai 1960, in Trier Deutschland, und geschäftsansässig in Römermauer 3, D-54634 Bitburg.

2. Sitz der Gesellschaft ist in 2, place Winston Churchill, L-1340, Großherzogtum Luxemburg.

Worüber Urkunde ausgestellt am vorgenannten Tag in Luxemburg aufgenommen.

Diese wurde dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei vorgelesen und von letzterem und dem unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: L. FUNCK, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 23. Dezember 2010. Relation: EAC/2010/16547. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2010175265/214.

(100202849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

SES ASTRA TechCom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 104.514.

—
EXTRAIT

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 septembre 2010, et suite à la démission de Monsieur Alexander Oudendijk avec effet au 1^{er} juin 2010, Monsieur Philippe Glaesener, avec adresse professionnelle au Château de Betzdorf L-6815 Betzdorf, a été coopté administrateur, et ce pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra l'année 2012. Son mandat sera soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 17 septembre 2010.

Référence de publication: 2011010196/14.

(110011595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Pajo Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 64.466.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «PAJO HOLDINGS S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 24 décembre 2010, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 décembre 2010. Relation: EAC/2010/17015.

- que la société «PAJO HOLDINGS S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 64.466,

constituée suivant acte notarié du 7 mai 1998 et publié au Mémorial C numéro 564 du 3 août 1998,

se trouve à partir de la date du 24 décembre 2010 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 10 décembre 2010 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010149/26.

(110011282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

SOCIN (Société Immobilière Nathalys) S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 21.544.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «SOCIN (SOCIETE IMMOBILIERE NATHALYS) S.à r.l.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 décembre 2010, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 décembre 2010. Relation: EAC/2010/17024.

- que la société «SOCIN (SOCIETE IMMOBILIERE NATHALYS) S.à r.l.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 14A rue des Bains, L-1212 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 21544

constituée suivant acte notarié du 15 décembre 1982 et publié au Mémorial C numéro 26 de l'année 1983; les statuts de la prédite Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 9 février 2007 et publié au Mémorial C numéro 1327 du 2 juillet 2007,

se trouve à partir de la date du 27 décembre 2010 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 14 juillet 2010 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 14A rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010207/28.

(110011346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

PVC (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 450.000,10.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 131.389.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

- l'adresse professionnelle de Mr. Olivier Dorier, gérant A de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Munsbach, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011010157/15.

(110011356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

R.G. Trading Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 77.013.

Par la présente, je démissionne avec effet immédiat de mes fonctions d'administrateur de la société.
Luxembourg, le 30/12/2010.

Antoine Laniez.

Référence de publication: 2011010159/9.

(110011137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

R.G. Trading Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 77.013.

Par la présente, je démissionne avec effet immédiat de mes fonctions d'administrateur de la société.
Luxembourg, le 30/12/2010.

Sylvain Elias.

Référence de publication: 2011010160/9.

(110011137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Applecross Immobilière S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 45.284.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre datée du 20 décembre 2010, écrite par Monsieur Paul GLESENER, liquidateur de la société APPLECROSS IMMOBILIERE S.A., ayant son siège social à L-8230 MAMER, 66, rue Gaaschtbiërg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 45.284,

ladite lettre ayant été annexée à un acte de démission de liquidateur, reçu par Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert, en date du 23 décembre 2010, enregistré à Redange/Attert, le 24 décembre 2010, Relation: RED/2010/2059.

que:

1) Monsieur Paul GLESENER, prénommé, a donné sa démission en sa fonction de liquidateur de la société APPLECROSS IMMOBILIERE S.A., avec effet au 20 décembre 2010.

2) Monsieur Paul GLESENER dénonce l'adresse du siège social de la prédite société avec effet au 20 décembre 2010
Redange/Attert, le 14 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Karine REUTER

Le notaire

Référence de publication: 2011011043/21.

(110011809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

R.G. Trading Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 77.013.

Par la présente, je démissionne avec effet immédiat de mes fonctions d'administrateur de la société.
Luxembourg, le 30/12/2010.

Véronique De Meester.

Référence de publication: 2011010161/9.

(110011137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

RGI Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 97.046.

Il ressort d'une convention de cession du 22 novembre 2010 que l'entièreté des parts sociales existantes de la Société ont été cédées en date du 22 novembre 2010 par Monsieur Ragnar Gordin à la société Islero Ltd, (Registre de Commerce HE276048) ayant son siège social au 22 Stasikratous Street, Suite 104, 1065 Nicosie, Chypre.

Le seul et unique associé de la Société en date du 22 novembre 2010 est la société Islero Ltd.

Pour extrait conforme
La Société
Signature

Référence de publication: 2011010171/15.

(110011546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

Teide Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 86.800.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le lundi 28 Juin 2010, au siège social, 74, rue de Merl, L-2 146 Luxembourg à 11.00 heures

1) L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs

- M. Fernando Benito Maravall Herrero, demeurant Avenida Del Partenón, 12 Campo de las Naciones. 28042 Madrid, ESPAÑA

- M. Jose Eulogio Aranguren Escobar, demeurant Avenida Del Partenón, 12 Campo de las Naciones, 28042 Madrid, ESPAÑA;

- M. José Antonio Pociano Castellón CastilLón, demeurant Avenida Del Partenón, 12 Campo de las Naciones, 28042 Madrid, ESPAÑA;

- M. Claude Weber. demeurant 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011 délibérant sur les comptes annuels de 2010.

2) L'Assemblée nomme comme réviseur d'entreprises indépendant Deloitte, S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011 délibérant sur les comptes annuels de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Claude Weber
Un mandataire

Référence de publication: 2011010236/27.

(110011563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

4 Progress S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 72, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 146.279.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 JAN. 2011.

Référence de publication: 2011015499/10.

(110018076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2011.

Expertum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 114.039.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011015954/10.

(110016874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2011.
